

Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

SIRET : 778 599 258 000 36
N° agrément de l'organisme : 262 100 893 21

Pour tous renseignements, contactez le 03.80.30.17.18

- **Nathalie MATA**, Assistante administrative pour le suivi administratif et financier
- **Wilfried LOPES**, Animateur de formation

Le Certificat complémentaire "Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs" sanctionne une formation complémentaire d'un candidat de niveau IV (niveau BAC) à niveau II (niveau bac +3) dans le secteur d'intervention de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il vise à compléter la formation des professionnels de l'animation souhaitant diriger un Accueil collectif de mineur (accueil de loisirs, séjour de vacances, accueil périscolaire...)

Il doit permettre à l'animateur d'intervenir auprès de tous types de publics : enfants, jeunes, adolescents, adultes...

L'animateur titulaire du diplôme doit, au terme de sa formation, être capable de :

- **Organiser et évaluer les activités**
 - Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
 - Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
 - Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur
- **Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs**
 - Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques
 - Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes
 - Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique
- **Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs**
 - Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles
 - Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif
- **Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets**

Sommaire

<i>I. Présentation générale</i>	2
1. Les dates et la durée de la formation	3
2. Lieu de la formation	3
3. Les tarifs	3
4. Les débouchés	4
<i>a. Les entreprises et structures concernées</i>	4
<i>b. Les métiers visés :</i>	4
<i>c. Statut et situations fonctionnelles</i>	4
<i>II. Conditions d'inscription</i>	4
1. Date limite d'inscription	4
2. Conditions pour candidater	4
<i>III. Aides et financements possibles</i>	4
<i>IV. Déroulement de la formation</i>	5
1. Le dispositif de formation par Unités Capitalisables (UC)	6
<i>a. Le référentiel d'évaluation</i>	6
<i>b. L'évaluation dans une formation en UC</i>	6
<i>c. Le calendrier prévisionnel des certifications</i>	6
2. Les contenus de la formation	7
3. Les formateurs	7
4. Le calendrier de la formation	7
<i>V. La formation aux Francas</i>	8
1. Une formation individualisée	8
2. Une formation en alternance	8
3. Le tuteur	8
<i>a. Les fonctions du tuteur :</i>	8
<i>b. L'accompagnement des tuteurs</i>	8
<i>c. La qualification du tuteur</i>	8
<i>d. Les réunions des tuteurs</i>	8
4. Les moyens pédagogiques	9
<i>VI. Conditions générales de vente</i>	10

I. Présentation générale

Cette formation en alternance met en relation la théorie et la pratique. Elle s'appuie sur les projets personnels des candidats, sur leurs réalités professionnelles et sur les besoins des employeurs.

La formation dispose de 10 places maximum.

1. Les dates et la durée de la formation

Durée : 107 heures (dont 7h de positionnement) en centre de formation
Et à minima 147 heures en entreprise

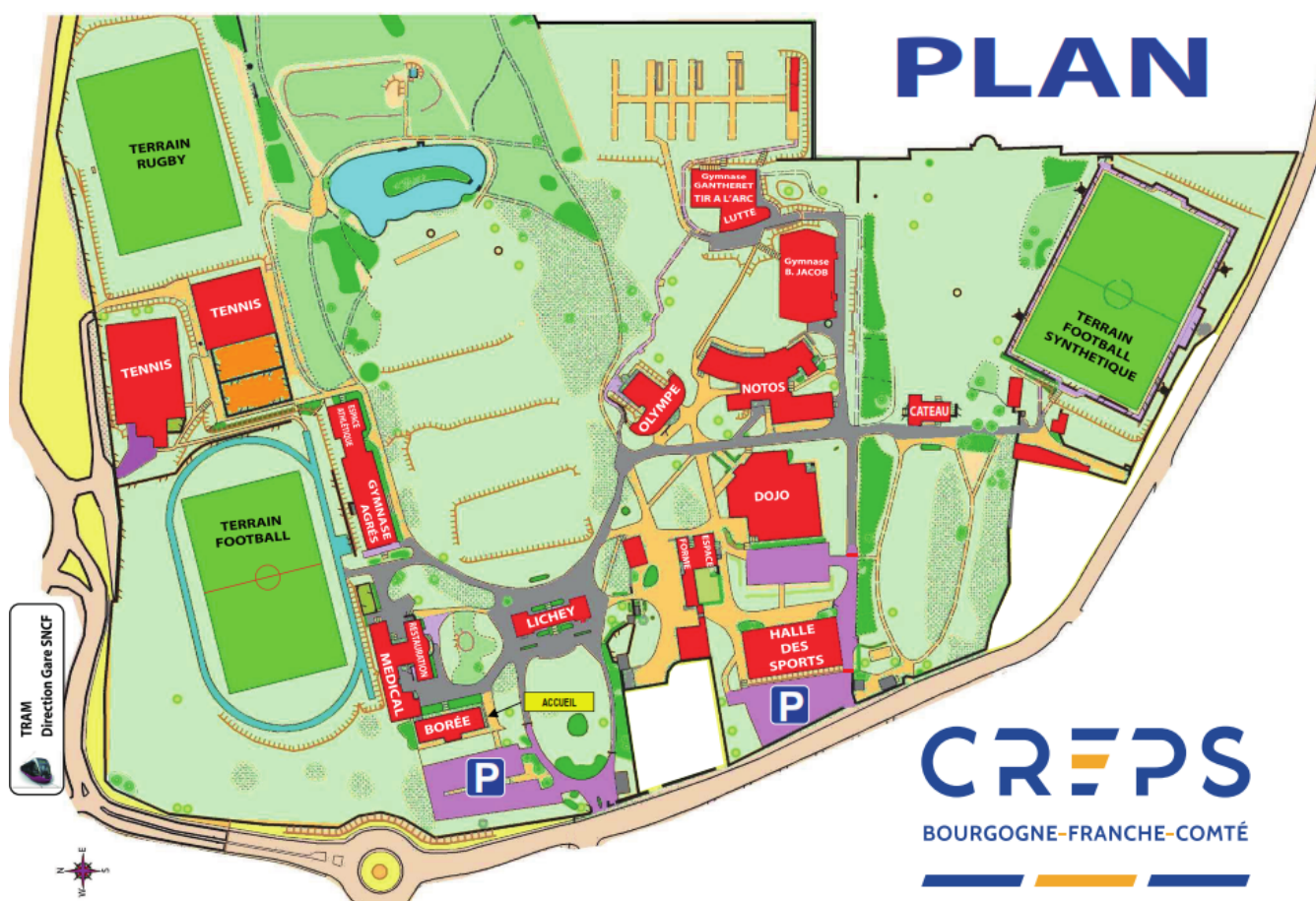
Positionnement : 27 juin 2022 le matin

Formation : du 27 juin 2022 après-midi au 30 mai 2023

2. Lieu de la formation

La formation se déroule au
CREPS de Bourgogne Franche-Comté
15 Rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON

Par la rocade A37-N274 : sortie "QUETIGNY CHEVIGNY Mirande"
Par le Tram : T1 arrêt "Piscine Olympique"



3. Les tarifs

Frais de dossier : **50 €** (à joindre dès l'envoi du dossier d'inscription)

Coût de la formation : **1284 €** dont,

- ⇒ Le positionnement : **42 € pour 3,5 heures**
- ⇒ La formation : **1242 € pour un parcours complet, soit 107 heures de formation.**
Le parcours de formation prend en compte les acquis du candidat à l'entrée en formation, ce qui peut donc alléger le coût de sa formation.

Attention : *Il est nécessaire d'estimer le montant des frais annexes et de les budgétiser (transports, hébergement) et d'envisager leur financement par le biais d'un dispositif existants et accessible au stagiaire (Pôle emploi, SESAME, OPCO...). Si aucune aide n'est possible, ces frais restent à la charge de la structure ou du stagiaire.*

4. Les débouchés

a. Les entreprises et structures concernées

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales, de regroupements intercommunaux, de MJC, centres sociaux, centres de loisirs, villages de vacances, entreprises de loisirs...

b. Les métiers visés :

- animateur en direction d'un Accueil collectif de mineur (accueil de loisirs, séjour de vacances, accueil périscolaire...)

c. Statut et situations fonctionnelles

L'animateur(trice) peut relever de tous les types de statuts : salarié(e) du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

L'emploi est exercé par des femmes et des hommes travaillant majoritairement à temps plein.

L'activité professionnelle s'est longtemps exercée surtout durant les périodes de vacances scolaires, mais il est observé une forte augmentation de l'activité dans tous les temps périscolaires dans certains emplois et toute l'année dans d'autres. Ces professionnels sont également amenés à intervenir selon des horaires « atypiques » (en soirée, en week-end). Ils travaillent majoritairement en équipe.

II. Conditions d'inscription

1. Date limite d'inscription

Les dossiers d'inscription doivent parvenir complets au plus tard pour le : **Vendredi 10 juin 2022**

2. Conditions pour candidater

La formation au Certificat Complémentaire d'ACM est ouverte aux titulaires ou inscrits en formation :

- BPJEPS
- DEJEPS
- DESJEPS

Ainsi qu'aux possesseurs d'un diplôme permettant d'obtenir de droit les unités capitalisables de ces diplômes, notamment la plupart des **BEES** et le **BEATEP**.

Le candidat doit également :

- Avoir au minimum 18 ans au début de la formation
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
PSC1 - AFPS - PSE 1 ou 2 - AFGSU - STT en cours de validité...
- Justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en ACM, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation.
(A justifier par une attestation délivrée par la ou les structures (ex. : 23 jours d'expérience d'animation de mineurs + 5 jours en ACM = le compte est bon !))

III. Aides et financements possibles

<p>Vous êtes salarié(e) en CDI</p> <p>Le Plan de développement des compétences de l'entreprise Le Projet de transition professionnelle Le Compte Personnel de Formation (CPF) Le Dispositif « Pro A » (être en CDI ou CUI) La formation hors temps de travail (FHTT) Le contrat de professionnalisation (- de 26 ans) La période d'apprentissage (- de 29 ans)</p>	<p>Vous êtes salarié(e) en CDD</p> <p>Le Plan de développement des compétences de l'entreprise Le Projet de transition professionnelle Le Compte Personnel de Formation (CPF) La formation hors temps de travail (FHTT)</p>
<p>Vous êtes salarié(e) en intérim</p> <p>Le Compte Personnel de Formation (CPF) Le Projet de transition professionnelle Le contrat de professionnalisation Le contrat d'apprentissage Contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI) Contrat d'Insertion professionnelle intérimaire (CIPI) Le Dispositif « Pro A » (être en CDI)</p>	<p>Vous êtes fonctionnaire d'Etat</p> <p>Le Congé de formation professionnelle (CFP) Le Compte Personnel de Formation (CPF) Le contrat d'apprentissage La période de professionnalisation</p>
<p>Vous êtes demandeur d'emploi</p> <p><i>Rapprochez-vous d'un conseiller Pôle emploi, mission locale (pour les moins de 26 ans) afin de faire le point sur votre situation et définir quel moyen de financement vous allez pouvoir mobiliser.</i> Selon votre situation et des démarches engagées, vous pouvez bénéficier de (d') du :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) L'Allocation Individuelle de Formation (AIF) Une action de formation préalable à un recrutement. Programme Régional de Formation <p>et compléter votre financement avec</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Compte Personnel de Formation (CPF) 	<p>Vous êtes un professionnel libéral ou un travailleur indépendant</p> <p><i>Contactez l'Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises (AGEFICE) si vous êtes :</i></p> <p>Non-salariés des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services. Inscrits à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant, Enregistrés sous un code NAF dépendant de l'AGEFICE. Si vous n'êtes pas inscrits au Répertoire des Métiers,</p>
<p>Vous avez moins de 26 ans</p> <p>Le contrat de professionnalisation</p>	<p>Vous avez moins de 29 ans*</p> <p>Le contrat d'apprentissage</p> <p><i>*Pas de limite d'âge si reconnu travailleur handicapé ou si création ou reprise d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.</i></p>
<p>Aide spécifique</p> <p>Aide SESAME de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRAJES) possible pour les personnes de - 26 ans habitant en ZRR ou QPV et non titulaire du bac</p> <p><i>L'organisme de formation est en charge de la distribution de cette aide</i></p> <p>•</p>	<p>Sites ressources pour aller plus loin :</p> <p>travail-emploi.gouv.fr fafft.fr fonction-publique.gouv.fr moncompteformation.gouv.fr</p>

Ces éléments sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer à la réglementation applicable.

IV. Déroulement de la formation

1. Le dispositif de formation par Unités Capitalisables (UC)

Qu'est-ce que le Certificat Complémentaire ?

Le diplôme est défini par un référentiel qui comprend :

- Une **fiche descriptive d'activités (ou référentiel professionnel)** réalisée à partir d'une description fine du métier ou de la famille de métier correspondante ;
- La **liste des objectifs pédagogiques (ou référentiel de diplôme ou encore référentiel d'évaluation)** définie à partir des activités décrites dans le référentiel professionnel.

Les objectifs pédagogiques correspondent aux capacités que doivent maîtriser les titulaires du diplôme.

a. Le référentiel d'évaluation

OI 1 Organiser et évaluer les activités

- 1-1 Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
- 1-2 Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
- 1-3 Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur

OI 2 Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- 2-1 Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques
- 2-2 Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes
- 2-3 Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique

OI 3 Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- 3-1 Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles
- 3-2 Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif
- 3-3 Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

b. L'évaluation dans une formation en UC

Les évaluations sont organisées en vue de délivrer le certificat complémentaire. Il s'agit de vérifier que les comportements définis par les objectifs pédagogiques sont maîtrisés. C'est le centre de formation qui a la charge de concevoir et mettre en œuvre les situations d'évaluation certificatives.

Cependant la décision de validation ou de non validation appartient au jury régional de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Les situations d'évaluation sont administrées et évaluées par des membres de l'équipe pédagogique ou par des commissions qui comprennent des professionnels du métier.

L'alternance est une modalité pédagogique qui concourt à l'atteinte des objectifs, ainsi **le tuteur fait partie de l'équipe pédagogique et est donc amené à participer, administrer et évaluer des situations d'évaluation agréées par le jury de la DRAJES. Des temps de préparation sont prévus en formation pour chaque certification.**

c. Le calendrier prévisionnel des certifications

Les 18 jours de direction d'ACM sont à réaliser de façon continue ou discontinue pendant les vacances d'automne 2022 et d'hiver 2023.

	1^o passage	Rattrapage
Dépôt du dossier	Lundi 13 mars 2023	Lundi 15 mai 2023
Soutenance orale	Lundi 27 mars 2023	Mardi 30 mai 2023

2. Les contenus de la formation

- Les différentes fonctions du directeur
- Du projet éducatif au projet pédagogique d'un ACM
- La réglementation
- La gestion de l'équipe pédagogique
- Le rôle formateur du directeur
- L'évaluation
- L'administration, l'organisation et la gestion d'un ACM
- L'alimentation en ACM

3. Les formateurs

Le suivi de la formation du stagiaire est assuré par :

- le tuteur
- l'équipe de formation des Francas Bourgogne Franche-Comté :
 - Wilfried LOPES : Animateur de formation
 - Jean-François EHRLICH : Chargé de mission du pôle formation professionnelle DEJEPS Mention Développement de projets territoires et réseaux / MASTER 2 Ingénierie métiers de la culture / Niveau d'intervention de 2 à 6
- d'autres intervenants occasionnels professionnels du métier

4. Le calendrier de la formation

Horaires indicatifs : 9h00/12h30 - 13h45/17h15, soit 7 heures par jour

Alternance : *Toutes les périodes qui ne sont pas en formation théorique*

Calendrier des périodes en centre de formation - 107h		
	Calendrier de formation	Volume horaire par période
Positionnement	Le 27 juin matin 2022	3
Période 1	Du 27 juin après-midi au 1 ^{er} juillet 2022	27
Période 2	Du 4 au 8 juillet 2022	27
Période 3	Du 3 au 7 octobre 2022	30
Période 4	Le 7 novembre 2022	6
Période 5	Le 20 février 2023 journée	6
Période 6	Le 6 Mars 2023 journée	6
Période 8 - certification	Le 27 mars 2023 matin éval ^o 1er passage	1
Période 9 - certification	Le 30 mai 2023 matin rattrapage éval ^o	1

V. La formation aux Francas

1. Une formation individualisée

Un parcours de formation individuel est défini pour chaque stagiaire en fonction de ses acquis à l'entrée en formation. Un individu qui maîtrise les éléments constitutifs d'une OI peut être dispensé des temps de formation correspondants. Ainsi,

Les durées de formation peuvent varier d'un individu à l'autre.

2. Une formation en alternance

Le Certificat Complémentaire de direction est une formation en alternance de **254 heures minimum** réparties sur 8 mois **en centre de formation** et sur le lieu d'emploi. Le stagiaire aura à expérimenter sur sa structure ce qu'il a appris en formation et inversement.

- 107 heures en centre de formation
- 147 heures minimum en structure

3. Le tuteur

Ce type de formation suppose l'identification au sein de la structure d'un tuteur chargé d'accompagner le stagiaire tout au long de la formation.

Le tuteur est un membre à part entière de l'équipe pédagogique

a. Les fonctions du tuteur :

Permettre au stagiaire de s'intégrer dans sa structure :

- Faciliter la compréhension de la culture de l'organisation et du milieu professionnel
- Faciliter les contacts avec les acteurs de la structure, ses partenaires, son environnement
- Faciliter l'appropriation de l'emploi
- En relation avec le maître de stage et le coordinateur de la formation, concevoir et mettre en place un dispositif de construction et d'évaluation des compétences
- Transmettre des connaissances, des méthodes, des outils,
- Evaluer la progression du stagiaire dans la structure
- Assurer la liaison avec l'organisme de formation.

b. L'accompagnement des tuteurs

- Une journée de réunion en début de formation afin de présenter :
 - l'organisation de la formation : ruban pédagogique et de certification, le rôle de l'alternance
 - les outils d'alternance
 - les dispositions à prendre pour :
 - faciliter le déroulement de la formation,
 - permettre l'organisation des évaluations sur sites
 - le dispositif de suivi individuel et d'accompagnement des structures
- Une journée de réunion à mi-parcours
- Une visite sur site
- Des contacts téléphoniques et des visites si nécessaire
- 1/2 journée de bilan collectif en fin de formation

c. La qualification du tuteur

Il doit satisfaire à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- être titulaire d'un **diplôme du niveau III au minimum** et occuper des fonctions de coordination de projet ou d'encadrement d'équipes projets
- être reconnu comme expert dans des fonctions de coordination de projet ou d'encadrement d'équipes projets

d. Les réunions des tuteurs

Calendrier	
1 ^o réunion	24 Juin 2022
2 ^o réunion	12 Septembre 2022
3 ^o réunion	6 Mars 2023 après-midi

4. Les moyens pédagogiques

1. Les moyens matériels :

Les temps de formation sont principalement organisés au CREPS de Dijon.

Le CREPS est un établissement public local avec une double tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et du Conseil régional. C'est un centre de ressources pour le développement et la promotion des activités sportives, de jeunesse et de loisirs.

Il est facilement accessible.

2. Les équipements du CREPS :

- 14 salles de cours de 30 places munies de vidéoprojecteurs, avec accès wifi au CREPS,
- 1 salle informatique,
- 1 centre de documentation et d'information avec consultation internet,
- des installations sportives,
- un service de restauration

3. Les équipements à disposition aux Francas de Bourgogne Franche-Comté :

Facilement accessibles, les bureaux de l'union régionale des Francas de Bourgogne Franche-Comté ne sont pas destinés à l'accueil de groupes en formation.

Des temps de suivis individuels, de recherche documentaire y sont organisés.

- une salle avec documentation
- les publications et éditions de la fédération nationale des Francas : les revues *Camaraderie*, *Grandir*, *Agrandir*, *Réussir* « du PEL au PEDT », les fichiers jeux,
- les ressources du site internet « intranet » de la fédération nationale des Francas,
- l'inscription à des journées d'études que nous organisons en région : colloques, séminaires régionaux et nationaux,
- un ordinateur portable
- une photocopieuse
- un vidéo projecteur portable

4. Les moyens humains :

- Nathalie MATA : Assistante administrative du pôle formation
- Wilfried LOPES : Animateur de formation
- Virginie GRILLOT : Déléguée aux formations à la Fédération Nationale des Francas en BFC

